

## **ZAC La Fayette - Aliénation de terrains à la Société d'Équipement du Département du Doubs**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon a vendu à la SEDD, concessionnaire de l'opération ZAC de Planoise, un ensemble de terrains situés aux lieux-dits Combe à la Louvière, Revirement et Champs Bertrand, dans le périmètre de la ZAC La Fayette. Afin de poursuivre cette opération d'aménagement, il est nécessaire que la Ville rétrocède à la SEDD les terrains sis ZAC La Fayette, cadastrés section EL n° 75, d'une surface de 31 a 50 et section EM n° 131, d'une surface de 2 a 39 moyennant le prix de 10 F/m<sup>2</sup>, soit pour un montant global de 33 890 F.

Cette recette sera imputée au chapitre 922.210. 00501.30100.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser la cession à la SEDD définie ci-dessus et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi. M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.